

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUFAY**

Date de convocation : le 4 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 15 – Présents : 13

L'AN DEUX MIL DIX NEUF

LE DOUZE AVRIL, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Outre le Maire susnommé, Mme Catherine GAUTIER, Mme Laurence BRAY, Mr Christian BRETEAU adjoints, Mr Francis TOSTAIN, Mme Marie-Françoise PESSON, Mr Vincent FONTENAY, Mme Anne BOIS, Mr Jérôme LEBERT, Mr Mickaël DENIS, Mr Julien TESSIER, Mme Muriel DRENO, Mme Guylène SAMSON formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mr Alain BOULAY qui a donné procuration à Mme Muriel DRENO

Mme Yannick BOUTTIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr Julien TESSIER

D 013 - Approbation du compte administratif 2018 du budget communal
--

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine GAUTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame Géraldine VOGEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 843 652,02 €

Recettes 1 122 926,62 €

Résultat de clôture 279 274,60 €

Investissement :

Dépenses 359 123,21 €

Recettes 429 776,11 €

Excédent 76 652,90 €

Restes à réaliser :

Dépenses 225 132,00 €

Recettes 205 969,00 €

Déficit reporté N-1 : - 276 512,65 €

Résultat de clôture - 205 859,75€

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la commune de Beaufay.

Adopté par 12 voix, et 1 abstention.

D 014 - Budget communal : affectation des résultats exercice 2018
--

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

au titre des exercices antérieurs :

Excédent (+) : néant

au titre de l'exercice 2018 :

Excédent (+) : 279 274,60 €

Soit un résultat à affecter de : 279 274,60 € excédent

Constatant que le résultat d'INVESTISSEMENT est de :

Déficit reporté N-1 : - 276 516,65 €

Résultat cumulé, hors restes à réaliser : 70 652,90 €

Résultat de clôture - 205 859,75 €

Restes à réaliser en dépenses : 225 132,00 €

Restes à réaliser en recettes : 205 969,00 €

Solde d'exécution investissement cumulé, avec restes à réaliser : - 225 022,75 €

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation obligatoire (besoin à couvrir) C/1068 : 279 274,60 €

Affectation en report à nouveau ligne 002 : néant

Investissement à reporter ligne 001 : 205 859,75 €

D 015 - Compte de gestion du receveur municipal budget communal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et pris connaissance du compte de gestion 2018 du budget principal,

Constata que les chiffres portés sur le compte de gestion 2018 du budget principal établi par Mr le comptable de la trésorerie de Marolles les Braults sont identiques aux chiffres du compte administratif 2018 du budget principal de la commune de Beaufay.

Adopté à l'unanimité.

D 016 - Budget principal – Budget primitif 2019

Le conseil municipal a examiné article par article, le projet de budget 2019, présenté par Madame le Maire.

Aussi, après discussion des différents éléments composant ce budget, tant en dépenses qu'en recettes, l'ensemble du document, tel qu'il est résumé ci-après dans ses grandes lignes, a été adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap. 60	- Achats, fournitures	144 000,00
Chap. 61	- Services extérieurs	81 800,00
Chap. 62	- Autres services extérieurs	40 075,00
Chap. 63	- Impôts et taxes	11 400,00
Chap. 64	- Frais de personnel	413 200,00
Chap. 65	- Autres charges de gestion courante	89 738,00
Chap. 66	- Frais financiers	18 300,00
Chap. 67	- Charges exceptionnelles	150,00
Chap. 68	- Dotations aux amortissements	2 242,00
Chap. 73	- Atténuation de produits	71 362,00

023	- Virement section investissement	272 399,00
	TOTAL	1 144 666 €

RECETTES

Chap. 64	- Atténuation de charges	18 500,00
Chap. 70	- Produits des services et du domaine	96 100,00
Chap. 73	- Impôts et taxes	590 189,00
Chap. 74	- Dotations, subventions et participations	384 730,00
Chap. 75	- Autres produits de gestion courante	47 147,00
Chap. 77	- Produits exceptionnels	8 000,00
	TOTAL	1 144 666 €

En ce qui concerne la section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES

C/ 16	- Emprunts et dettes assimilés	70 700,00
C/20	- Immobilisations incorporelles	3 400,00
C/ 21	- Immobilisations corporelles	243 310,00
C/ 23	- Immobilisations en cours	871 879,85
C/001 - Déficit d'investissement reporté		205 859,75
C/041 – 1332		5 862,00
C/041 – 202		113 316,00
	TOTAL	1 514 327,60 €

RECETTES

C/10222	- Fonds de compensation TVA	73 815,00
C/10223	- Taxe d'aménagement	18 000,00
C/1068	- Excédent fonctionnement capitalisé	279 274,60
C/13	- Subventions	389 419,00
C/16	- Emprunt et dettes assimilées	360 000,00
C/28	- Amortissement des immobilisations	2 242,00
021	- Prélèvement sur recettes de fonctionnement	272 399,00
C/041 – 1342		5 862,00
C/041 – 2033		113 316,00
	TOTAL	1 514 327,60 €

D 017 - Approbation du Compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine GAUTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement dressé par Madame Géraldine VOGEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Excédent reporté N-1	209 511,00 €
Dépenses	12 630,38 €
Recettes	2 299,74 €

Excédent de clôture	199 180,36 €
---------------------	--------------

Investissement :

Excédent reporté N-1	- 44 615,33 €
Dépenses	130 453,03 €
Recettes	181 678,19 €

Résultat de clôture 51 225,16 €

Restes à réaliser :

Dépenses //

Recettes //

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement de la commune de Beaufay.

D 018 - Budget annexe Assainissement : affectation des résultats exercice 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

au titre des exercices antérieurs :

Excédent (+) : 209 511,00 €

au titre de l'exercice 2018 : - 10 330,64 €

déficit : 24 775,67 €

Soit un résultat à affecter de : 199 180,36 €

Constatant que le résultat d'INVESTISSEMENT est de :

Résultat cumulé, hors restes à réaliser : 51 225,16 €

Restes à réaliser :

Dépenses //

Recettes //

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Excédent reporté 001 : 51 225,16 €

D 019 - Compte de gestion du receveur municipal budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et pris connaissance du compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement, Constate que les chiffres portés sur le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement établi par le comptable de la trésorerie de Marolles les Braults sont identiques aux chiffres du compte administratif 2018 du budget annexe assainissement de la commune de Beaufay.

D 020 - Budget service assainissement – Budget primitif 2019

Le conseil municipal a examiné article par article, le projet de budget 2019, présenté par Madame le Maire.

Aussi, après discussion des différents éléments composant ce budget, tant en dépenses qu'en recettes, l'ensemble du document, tel qu'il est résumé ci-après dans ses grandes lignes, a été adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la section d'EXPLOITATION

DEPENSES

Chapitre 61	Services extérieurs	20 450,00
Chapitre 62	Autres services extérieurs	18 455,52
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 015,00
023	Virement à la section investissement	254 759,84

TOTAL

300 680,36 €

RECETTES

Chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prestations	100 500,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	199 180,36
	TOTAL	300 680,36 €

En ce qui concerne la section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre 16	Emprunt	6 000
Chapitre 23	Immobilisations en cours	381 000
Chapitre 040	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000
Chapitre 041	opérations patrimoniales	75 000
	TOTAL	463 000 €

RECETTES

001	Excédent reporté	51 225,16
021	Virement de la section d'exploitation	254 759,84
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	75 000
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 015
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	75 000
	TOTAL	463 000 €

D 021 - Approbation du Compte administratif 2018 du budget annexe Lotissement
--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine GAUTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Lotissement dressé par Madame Géraldine VOGEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Résultat N-1	46 654,96 €
Dépenses	44 464,00 €
Recettes	29 791,67 €

Excédent de clôture 31 982,63 €

Investissement :

Résultat reporté N-1	- 6 316,62 €
Dépenses	0,00 €
Recettes	44 464,00 €

Restes à réaliser : //

Résultat de clôture 38 147,38 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2018 du budget annexe Lotissement de la commune de Beaufay.

D 022 - Budget annexe Lotissement : affectation des résultats exercice 2018
--

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

au titre des exercices antérieurs :

excédent : 46 654,96 €

au titre de l'exercice 2018 :

- 14 672,33 €

Soit un résultat à affecter de : 31 982,63 €

Constatant que le résultat d'INVESTISSEMENT est de :

Résultat cumulé : 38 147,38 €

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Investissement à reporter ligne 001 : 38 147,38 €

D 023 - Compte de gestion du receveur municipal budget annexe Lotissement
--

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et pris connaissance du compte de gestion 2018 du budget annexe Lotissement, Constate que les chiffres portés sur le compte de gestion 2018 du budget annexe Lotissement établi par le comptable de la trésorerie de Marolles les Braults sont identiques aux chiffres du compte administratif 2018 du budget annexe Lotissement de la commune de Beaufay.

D 024 - Budget annexe Lotissement – Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget primitif pour l'exercice 2019.

Les différents éléments composant ce budget sont résumés dans le tableau ci-après. Aussi, après discussion des différents éléments composant ce budget, tant en dépenses qu'en recettes, l'ensemble du document, tel qu'il est résumé ci-après dans ses grandes lignes, a été adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap. 60 23 835,25 €

Chap. 65 38 147,38 €

TOTAL **61 982,63 €**

RECETTES

002 31 982,63

Chap. 78 30 000,00

TOTAL **61 982,63 €**

En ce qui concerne la section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap. 15 38 147,38

TOTAL **38 147,38 €**

RECETTES

001 Résultat d'investissement reporté 38 147,38

TOTAL **38 147,38 €**

D 025 - Vote des taux d'imposition locale 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2018 pour l'année 2019, correspondant aux taux inscrits sur l'état de notification n°1259, soit :

✓ Pour la taxe d'habitation	25,46 %
✓ Pour la taxe sur le foncier bâti	23,77 %
✓ Pour la taxe sur le foncier non bâti	31,11 %

D 026 - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2019

De nombreuses demandes de subventions émanant de diverses associations, organismes ou œuvres d'intérêt général sont enregistrées chaque année. Le Conseil Municipal décide d'allouer une aide à un certain nombre de solliciteurs comprenant et selon état récapitulatif ci-après annexé:

- diverses associations locales ou organismes communaux pour un montant global de 4 490 €
- diverses associations cantonales ou intercommunales pour un total de 1 920 €
- divers établissements scolaires et organismes ou centres assurant la formation professionnelle d'adolescents dans la mesure où des élèves ou apprentis résidant ou travaillant dans la commune figurent dans leur effectif, pour un montant global de 1 356 €

Il y a lieu d'ajouter à ces subventions :

- Subventions exceptionnelles pour un montant de 950 €.

Total des subventions ainsi accordées pour l'année 2019 : 8 716 €

- Le versement de la subvention pour le RASED sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

D 027 – Renouvellement ligne de trésorerie

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour la ligne de crédit,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de la ligne de trésorerie du budget communal dans la limite de 200 000 euros, aux conditions suivantes :
 - o Durée : 12 mois
 - o Taux : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE (index variable et floré à 0) de janvier 2019 : (- 0,308%) +1,30%
 - o Nature de taux : variable
 - o Facturation : Trimestrielle des intérêts et à terme échu par le principe du débit d'office
 - o Commission d'engagement : 0,30% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme Géraldine VOGEL, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

D 028 - Surtaxe communale d'assainissement : révision au 1er mai 2019

Madame Vogel rappelle que le conseil municipal a la possibilité, chaque année au 1^{er} mai, de réviser le taux de la surtaxe communale d'assainissement.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de la surtaxe communale d'assainissement au tarif de :

- en ce qui concerne la prime fixe à **29,00 €**
- en ce qui concerne la redevance sur la consommation d'eau effectivement enregistrée à **1,40 € par m3.**

D 029 – Remplacement d'une porte extérieure de l'école

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à la Sarl TOSTAIN pour le remplacement d'une porte extérieure issue de secours de l'école, usagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour accepter le devis de la SARL TOSTAIN, d'un montant de 2 815,00 € HT, correspondant à la fourniture et pose d'une porte en PVC beige, demi-vitrée.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 030 – Acquisition d'une imprimante multifonctions pour le restaurant scolaire

Afin de répondre aux besoins du restaurant scolaire et sur proposition de Madame le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition des Ets CONTY pour la fourniture et installation d'une imprimante multifonctions au restaurant scolaire, pour un montant de 429,00 € HT.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 031 – Aménagement de la mairie

Afin de répondre aux besoins de la mairie et sur proposition de Madame le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de la Sarl TOSTAIN d'un montant de 359,20 € HT qui consiste en l'aménagement d'un placard et la fabrication et pose de tablettes au guichet d'accueil de la mairie.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 032 – Acquisition de matériel pour les services techniques

Afin de répondre aux besoins des services techniques et sur proposition de Madame le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis suivant de l'entreprise JARDINS LOISIRS :

- Une affuteuse de chaîne pour un montant de 105,89 € HT
- Une tondeuse pour un montant de 247,21 € HT
- Un nettoyeur haute pression avec accessoires pour un montant de 553,58 € HT

Cette dépense totale d'un montant de 906,68 € HT sera inscrite en section investissement.

D 033 – Acquisition de grilles d'exposition

Afin de répondre aux besoins de la commune, lors de manifestations organisées par la commune ou les associations, Madame le Maire propose au conseil municipal, l'acquisition de 18 grilles d'exposition auprès de Direct Urbain, pour un montant HT de 1 236,72 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

D 034 – Restauration d'une cloche de l'église

Madame Vogel informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la restauration d'une cloche de l'église qui ne fonctionne plus correctement, suivant devis de l'entreprise GOUGEON, pour un montant de 951,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

D 035 – Acquisition d'agrès pour le site des Douves

Afin de compléter le parcours de santé sur le site des Douves et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de SEMIO d'un montant HT de 900 € HT, correspondant à la fourniture d'un ensemble de barres parallèles et d'un ensemble de barre fixe trois hauteurs.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 036 – Acquisition d'un afficheur mural de scores

Afin de répondre aux besoins des associations sportives de la commune et notamment le club de volleyball, Madame Vogel propose au conseil municipal, l'acquisition d'un afficheur mural radio commandé « tableau de scores » à installer dans la salle polyvalente.

Il est proposé un devis de CASAL SPORT d'un montant de 1 779,66 € HT pour la fourniture d'un afficheur BODET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense qui sera inscrite en section investissement.

D 037 – Réaménagement des parterres rue des Landes

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte une dépense d'un montant total de 2 362,95 € HT pour le réaménagement des parterres de la rue des Landes, suivant devis :

- Sarl Fouquet d'un montant de 626,50 € HT.
- Ets Marie-Ange Péan d'un montant de 1 736,45 € HT.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

D 038 - Contrat de prêt pour financement des investissements

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour les besoins de financement des investissements, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000,00 €

Madame Vogel présente au conseil municipal les propositions reçues du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Après avoir pris connaissance des offres reçues et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre proposée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel de l'Anjou et du Maine dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt : 200 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Taux fixe : 1,20 %

Echéance trimestrielle : 3 647,31 €

Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté avec un minimum de 150 €.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire pour signer les documents relatifs à ce contrat.

Géraldine VOGEL	Catherine GAUTIER	Laurence BRAY
Christian BRETEAU	Francis TOSTAIN	Marie-Françoise PESSON
Vincent FONTENAY	Anne BOIS	Jérôme LEBERT
Mickaël DENIS	Julien TESSIER	Muriel DRENO
Muriel DRENO (procuration de Alain BOULAY)	Gyslène SAMSON	